

*Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi*

même genre de culture que la sienne, mais notre industrie céréalière traverse sans aucun doute une période difficile en Ontario.

Ses commentaires à propos d'un programme possible de mise en réserve m'ont intéressé également. Le député fait-il allusion à un programme de mise de côté afin d'augmenter les prix, pour que l'on supprime certaines cultures, ou pense-t-il qu'il est bon pour le sol d'arrêter la production?

**M. Scowen:** Je parlais d'essayer de diminuer la production. Ce programme de mise de côté se compose réellement de deux parties. D'une part, elle permettrait de reporter une partie de la dette jusqu'à ce que les choses redeviennent normales. D'autre part, nous mettrions de côté une partie de notre production afin de diminuer nos excédents pour pouvoir plus facilement les écouler. Nos sols ont souffert à cause des constantes cultures en jachères dans l'ouest du pays. Il est grand temps que nous enrichissions le sol avec des semences fourragères.

**M. Gottselig:** Je voudrais féliciter mon collègue le député de Mackenzie (M. Scowen) de son excellent discours. J'aimerais qu'il précise certaines de ses remarques. Il a parlé du centre de recherche de Melfort et des travaux qu'on y effectue. Certaines recherches portent-elles sur le programme de ralentissement de la production dont il a parlé? Ses commentaires sur la diversité de l'économie de la circonscription de Mackenzie m'ont également intéressé, sans doute parce que cette diversification par rapport à la production exclusivement agricole qui a caractérisé la Saskatchewan est nécessaire. Convient-il avec moi que si le ministre a proposé ces modifications à la loi, c'est surtout pour transférer le pouvoir des bureaucrates d'Ottawa aux agents de la Commission canadienne du blé, de manière à ce que ces derniers puissent répondre beaucoup plus rapidement aux besoins des producteurs? Le principal intéressé dans tout cela, c'est le producteur que nous cherchons à soutenir.

● (1130)

Ayant été producteur et représentant de plusieurs propriétaires fonciers, je suis bien au fait des questions qu'il a soulevées. La disposition selon laquelle la signature du locateur n'est pas requise est importante pour le producteur qui transige avec trois ou quatre locateurs qui peuvent être dispersés aux quatre coins du pays et même aux États-Unis. Le service postal étant ce qu'il est aujourd'hui, nous connaissons des retards dans la livraison du courrier. Il s'agit là d'une composante capitale de l'équation.

**M. Scowen:** Monsieur le Président, il me semble avoir mentionné que cela aiderait les producteurs qui sont dans cette situation. J'aimerais souligner la diversité de l'agriculture dans ma région. Elle a été colonisée par des gens qui venaient des Prairies. La plupart d'entre eux s'y sont déplacés durant les années 30, mais certains établissements remontent au tout début du siècle. Cette partie du pays a surtout été mise en valeur lorsque des colons chassés des Prairies s'y sont installés. Ceux-ci se sont rendu compte qu'ils pouvaient cultiver de la luzerne sur les petits lopins qu'ils étaient arrivés à défricher. Il ne faut pas oublier qu'ils devaient défricher de petites parcelles de terrain ici et là pour faire valoir leurs droits sur leurs concessions. Ils réussirent ainsi à obtenir un rendement très élevé.

Ne connaissant pas les circonstances, ne sachant pas ce qui se passait là, ils ont pensé obtenir un rendement encore meilleur en défrichant de plus grands champs. Ce fut leur ruine. Un petit insecte appelé l'abeille coupeuse de feuilles favorisait grandement la pollinisation. Ils se sont trouvés à l'exterminer en coupant les buissons et en défrichant, de sorte que la production de luzerne a baissé considérablement. Ils se sont alors lancés dans la culture du trèfle hybride, du trèfle rouge, de diverses graines fourragères et autres cultures du genre. C'est ainsi que la culture des graines fourragères a commencé au Canada. D'autres pays se sont aperçus que nous pouvions produire ces graines et nous ont demandé d'en cultiver pour eux.

Les gens du nord et du sud de ma circonscription se sont toujours bien entendus. La partie sud de la circonscription constitue ce que nous appelons la région agricole. Les habitants de cette région ont trouvé des emplois et ont travaillé dans le nord de ma circonscription dont j'ai déjà parlé.

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek):** En tant que député représentant une zone de culture céréalière du sud des Prairies, monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat consacré au projet de loi C-12, tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Précisons tout d'abord que les céréaliers canadiens sont de toute évidence aux prises avec une crise du revenu. Près de 80 p. 100 du blé canadien est écoulé sur les marchés internationaux et contribue pour une bonne part à l'excédent de notre balance commerciale. Ces derniers temps, à cause d'une récolte mondiale exceptionnelle, les stocks de blé ont augmenté et les prix ont baissé. Il est regrettable que la crise actuelle soit due en grande partie aux subventions excessives versées aux céréaliers étrangers, ce qui serait en grande partie impossible sans l'aide massive des gouvernements.

Nos céréaliers ont démontré qu'ils comptaient parmi les plus efficaces du monde. Ils sont tout à fait prêts à soutenir la concurrence étrangère sur les marchés mondiaux et tout à fait capables de le faire. Malheureusement, l'habitude de plus en plus ancrée des pays étrangers de subventionner leur production est venue perturber les forces du marché traditionnelles de l'offre et de la demande.

Tout cela a commencé au début des années 60, lorsque les pays du Marché commun européen ont établi leur politique agricole commune. A ce moment-là, l'Europe était un important importateur de grain et un bon client du Canada. Aujourd'hui, grâce à une production artificiellement gonflée par la politique agricole commune et par les subventions pour la consommation et l'exportation, la CEE est devenue l'un des principaux producteurs. En fait, elle figure au troisième rang des principaux exportateurs du monde.

Depuis quelques années, la Communauté économique européenne écoule son surplus de production sur les marchés mondiaux à des prix inférieurs au coût de revient. Au cours de cette période, les États-Unis ont perdu du terrain sur le marché mondial du grain. Apparemment, la Communauté économique européenne a fait la sourde oreille quand les États-Unis ont tenté de la convaincre de modifier sa politique. L'année dernière, de façon à pouvoir écouler leur énorme excédent de grain et pour reconquérir leur part traditionnelle du marché mondial, les États-Unis ont adopté un projet de loi tendant à